



PROGRAMME SOUTENONS LES MÉTIERS 2024 DE DEWALT®

APERÇU : Les subventions Soutenons les métiers de DEWALT® sont l'une des composantes d'un programme de 30 millions de dollars visant à soutenir, d'ici 2027, des initiatives qui aident les gens de métier à accroître leurs compétences. Ces subventions accordées à des organismes sans but lucratif et des écoles publiques (aux États-Unis et au-delà) servent à financer des programmes de formation professionnelle et de requalification pour le secteur de la construction.

POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONS : un minimum de 10 000 \$ US et un maximum de 200 000 \$ US (ou valeurs équivalentes dans les autres pays admissibles) ou jusqu'à 25 000 \$ US (valeur au détail) pour les subventions en outils. Certaines exceptions pourront s'appliquer.

DATES IMPORTANTES :

14 MAI AU 30 JUIN 2024 à 23 h 59 (HE) – Période pour soumettre les demandes de subvention

AU PLUS TARD LE 1ER SEPTEMBRE 2024 – Notification des bénéficiaires

15 SEPTEMBRE 2024 – Annonce du choix des bénéficiaires lors de la Journée nationale des ouvriers

AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2024 – Distribution des subventions monétaires par Benevity, ou expédition des subventions en outils par DEWALT®

LIEN POUR LES DEMANDES : [SOUTENONS LES MÉTIERS | DEWALT \(actif à partir du 14 mai 2024\)](#)

CANDIDATURES CONSIDÉRÉES POUR LES SUBVENTIONS :

- Votre organisation doit être 1) soit un organisme à but non lucratif, une école publique ou une école de métiers à but non lucratif (ou organismes équivalents à l'extérieur des États-Unis), 2) doit être enregistrée auprès de Benevity et détenir une adresse courriel d'organisme ainsi qu'un numéro d'identification fiscal, et 3) fournir aux individus de la formation liée aux métiers dans au moins un des marchés suivants : États-Unis, Canada ou Mexique.
- Quelques exemples d'organismes et de programmes : programmes de formation professionnelle de niveau secondaire, centres de formation, écoles professionnels et de métiers à but non lucratif, ateliers collaboratifs axés sur les métiers, collèges communautaires et techniques, organismes sans but lucratif axés sur le développement professionnel et des métiers.
- Programmes axés sur la formation pour les femmes, les anciens combattants, les personnes de couleur, les personnes sous-représentées, mal desservies ou en réinsertion sociale.



CONDITIONS À RESPECTER POUR LES SUBVENTIONS :

- Avant de faire une demande, les postulants doivent être d'abord s'enregistrer sur le portail en ligne de Benevity pour qu'ils puissent recevoir des transferts électroniques de fonds.
- Les demandes doivent être soumises via la [page](#) (en collaboration avec Benevity) à partir du 14 mai 2024 à 8 h HE et jusqu'au 30 juin 2024 à 23 h 59 HE (aucune prolongation).
- Vous ne pouvez nous contacter au téléphone, par courriel ou en sollicitant un rendez-vous pour présenter des idées liées aux demandes de subvention. Toute demande incomplète ou demandeur qui n'est pas enregistré auprès de Benevity sera jugée inadmissible, et aucune prolongation ne sera accordée.
- Une (1) seule demande par organisme sans but lucratif pour cette offre spécifique de subvention.

CANDIDATURES NON ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION :

- Organismes religieux ou programmes ayant des visées prosélytiques ou purement confessionnelles
- Entités politiques ou gouvernementales
- Institutions de niveau maternelle jusqu'à 2e année du secondaire
- Organisations faisant de la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine ethnique, l'état matrimonial, l'âge, l'invalidité ou le statut d'ancien combattant
- Particuliers, entreprises ou organisations agissant à titre de tiers pour recueillir des fonds au profit d'un organisme sans but lucratif
- Démarches individuelles pour obtenir une subvention personnelle.
- Vous pourriez ne pas être admissible si votre organisation a reçu des subventions à trois reprises, dans l'idée où nous souhaitons partager les ressources offertes avec d'autres organismes sans but lucratif.

CRITÈRES RETENUS POUR LES SUBVENTIONS : (La liste présentée ci-dessous n'est pas exhaustive; d'autres facteurs pourront être pris en compte.)

- La priorité sera accordée aux initiatives liées au travail du béton, à la mécanique, à la tuyauterie et à la finition; les soumissions particulièrement convaincantes et liées à d'autres métiers pourront être considérées.
- Une priorité sera accordée aux organismes basés à/au ou desservant San Francisco, Los Angeles, Seattle, Portland, Dallas, New York, Philadelphie, Baltimore, le District de Columbia (DC), Atlanta, Charlotte, Miami, Nashville, Phoenix, le Canada et le Mexique. Bien que ces marchés sont jugés prioritaires, d'autres emplacements en Amérique du Nord demeurent tout de même admissibles au programme de subventions.
- Historique des accomplissements ou des facteurs de réussite/jalons
- Pérennité de l'impact
- Engagement communautaire
- Diversité, équité et inclusion
- Nombre de personnes bénéficiant de la formation professionnelle
- Nombre de personnes qui obtiennent une certification dans un métier (dans le passé et potentiellement avec la subvention)
- Portée, emplacement et profondeur des programmes
- Ampleur de la subvention demandée
- Résultats projetés



Date de révision : 04/15/2024